

REPUBLICQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**COMMUNE DES ESTABLES**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024 / Délibération N°20241007_07

Date de la convocation 01/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 07/10/2024
À **17 heures 30**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de maintenance des barrières automatiques

Le Maire,

- EXPOSE :
 - Les différents contrats proposés par Auvergne Ascenseurs pour la maintenance des barrières hydrauliques automatiques (N° Appareil : B00079) :

▣ CONDITIONS PARTICULIERES

Prix unitaire du contrat d'entretien par mois :

☑ A COCHER OBLIGATOIREMENT

1-le type de contrat AVANTAGE ou EQUILIBRE ou CONFORT

2-la durée du contrat : 3 ans

3-Nombre de visites : 2 visites annuelles

TYPE CONTRAT DUREE CONTRAT	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT AVANTAGE 2 visites annuelles obligatoires	OU	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT EQUILIBRE 2 visites annuelles obligatoires + tous les dépannages pendant les heures de bureau	OU	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT CONFORT 2 visites annuelles obligatoires + tous les dépannages 24h/24 et 7/7 + remplacement des pièces défectueuses
	<input checked="" type="checkbox"/> 3 ans		<input checked="" type="checkbox"/> 18.00 € H.T. / mois		<input checked="" type="checkbox"/> 30.00 € H.T. / mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :
 - De choisir le contrat AVANTAGE :
 - Durée du contrat : 3 ans
 - Début de prestation : à la date de signature du contrat
 - Début de facturation : à la date de signature du contrat
 - Nombre de visites : 2 visites annuelles obligatoires
 - D'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.



Philippe BRUN
Maire des Estables